



JOURNÉE MONDIALE DU DROIT À L'AVORTEMENT

TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S LE 28 SEPTEMBRE !

La pandémie COVID 19 n'a fait qu'accentuer de nombreux dangers dans le monde pour les droits des femmes avec une augmentation des violences sexistes et sexuelles, des charges domestiques et familiales, de la précarité, mais aussi avec un droit à l'avortement en recul.

La CGT se bat pour une société qui favorise l'émancipation des femmes, l'égalité professionnelle et revendique activement pour acquérir de nouveaux droits pour toutes et tous. Aujourd'hui, de nombreuses luttes professionnelles et interprofessionnelles traduisent cette aspiration à une société égalitaire au travail et dans la vie pour toutes et tous.

À l'occasion de la journée mondiale du droit à l'avortement, la CGT interpelle les pouvoirs publics pour que cette liberté fondamentale soit une réalité en France, en Europe et dans le monde.

L'avortement est une liberté fondamentale inscrite dans des conventions internationales, auxquelles la quasi-totalité des États a souscrit. Il s'agit d'un droit indispensable à

- la santé des femmes, à leur émancipation, à leur scolarisation,
- à leur accès au travail et donc à leur autonomie financière. En
- dépit de ces engagements et des multiples recommandations de l'ONU, de nombreux pays continuent à interdire, ou à restreindre l'accès à l'avortement. Les régressions en cours en Europe nous inquiètent fortement. En France, alors que plusieurs mesures ont été prises depuis 2014 pour améliorer l'accès à l'avortement (suppression de la notion de détresse, remboursement à 100 % et suppression du délai de réflexion entre autres), l'accès n'est toujours pas garanti dans tous les territoires du fait des restructurations hospitalières qui ont conduit à la fermeture de nombreuses maternités et centres IVG.



- Les droits sexuels, acquis de haute lutte et inscrits dans la loi grâce aux mobilisations, sont un préalable à l'égalité femmes-hommes : contraception, avortement, éducation
- aux sexualités, lutte contre le VIH/sida sont indissociables et doivent s'appliquer de la même façon sur tout le territoire !

LA CGT EXIGE :

- **La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG. Rappelons qu'en Italie, où plus de 80 % des médecins refusent de pratiquer l'avortement, la clause de conscience n'est pas un enjeu symbolique, mais un véritable problème de santé publique ;**
- **L'augmentation des moyens et des personnels, le renforcement et la réouverture des centres IVG menacés par les lois hospitalières régressives comme la loi santé. Toute politique progressiste qui n'est pas accompagnée par des moyens adéquats, est une politique illusoire ;**
- **L'allongement des délais d'IVG comme les 22 semaines mises en place dans les pays d'Europe les plus progressistes ;**
- **Une meilleure formation de l'ensemble des personnels soignants ;**
- **L'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux.**



La Fédération de la Santé de l'Action Sociale apporte son soutien à toutes les actions menées pour garantir aux femmes le libre choix et appelle aux côtés des organisations féministes, à manifester LE 28 SEPTEMBRE 2021